



**Canadian Mental
Health Association**
New Brunswick

**Association canadienne
pour la santé mentale**
Nouveau-Brunswick

Services intégrés pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (NB-SIJ)

Appel à propositions pour le carrefour jeunesse 2025
- Lignes directrices pour la soumission de propositions

Date d'émission : Vendredi 17 janvier 2025

Date de clôture : Vendredi 21 février 2025, 16h30 ADT

Table de matières

Introduction	3
Invitation et instructions de soumission	3
Invitation	Error! Bookmark not defined.
Contact pour l'AP	4
Dates clés	4
Attribution des fonds	Error! Bookmark not defined.
Soumissions	5
Critères d'évaluation	Error! Bookmark not defined.
Type d'accord	7
Évaluation et négociation	Error! Bookmark not defined.
Conditions du processus d'AP	Error! Bookmark not defined.
LIVRABLES	9
Phases de développement, de mise en œuvre et d'exploitation	10
Services intégrés pour les jeunes	10
Services essentiels	Error! Bookmark not defined.
Personnel	Error! Bookmark not defined.
Autres services	Error! Bookmark not defined.
Rôles de l'agence principale	Error! Bookmark not defined.
Exigences en matière de site et d'espace pour SIJ	Error! Bookmark not defined.
Responsabilités de l'équipe support de SIJ	Error! Bookmark not defined.
Annexe A - Terminologie et définitions	Error! Bookmark not defined.

Veillez adresser toutes les questions relatives à la soumission de l'appel à propositions à l'adresse suivante :

Kristen Barnes
Directrice, Services intégrés pour les
jeunes du N.-B.
Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick
kristen.barnes@cmhanb-acsmnb.ca

Introduction

Les Services intégrés pour les jeunes (SIJ) sont un mouvement mondial qui vise à transformer la façon dont les jeunes, les adolescents et leurs familles trouvent et accèdent aux ressources, aux services et aux soutiens dont ils ont besoin.

Le modèle du Nouveau-Brunswick sera conçu pour répondre aux exigences et aux besoins des jeunes et des jeunes adultes de notre province et visera à réduire les obstacles actuels à l'accès aux services nécessaires. Le SIJ du Nouveau-Brunswick aidera les jeunes de 12 à 25 ans à réaliser leur plein potentiel en intégrant et en regroupant une gamme de services et de soutiens destinés aux jeunes, selon une approche de soins échelonnés. Le financement initial soutiendra le développement et le fonctionnement de trois carrefours jeunesse SIJ dans les communautés de la province cette année, avec l'ouverture de trois autres carrefours jeunesse SIJ d'ici la fin de l'année 2025. Le présent appel de propositions vise à trouver un partenaire qui exploitera un carrefour jeunesse SIJ dans la région de Fredericton, l'un des trois sites qui ouvriront leurs portes en 2025. Les carrefours jeunesse SIJ offriront un centre à porte unique dans la communauté, permettant un accès rapide à des services et soutiens de qualité, fondés sur des données probantes, intégrés, culturellement sécuritaires et ciblés sur les jeunes, en mettant l'accent sur la prévention et l'intervention précoce.

L'objectif principal du modèle du Nouveau-Brunswick est de mettre rapidement les jeunes en contact avec les bons services, au bon endroit et au bon moment, en mettant l'accent sur le développement d'une approche collaborative et multidisciplinaire et en se concentrant sur les interventions précoces.

Invitation et instructions de soumission

Le présent appel de propositions (AP) est une invitation lancée par l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick (ACSM du N.-B.) aux organisations et entités potentielles du Nouveau-Brunswick dans le but d'identifier et de sélectionner une agence principale pour superviser et exploiter un site de services intégrés pour les jeunes à Fredericton, desservant la ville et les communautés avoisinantes.

L'ACSM-NB prendra en considération l'intérêt des organismes communautaires sans but lucratif, des gouvernements municipaux, des organismes et instituts de recherche, des établissements de santé publique et d'enseignement, des conseils de bande ou de tribu et d'autres organismes autochtones qui sont admissibles à recevoir des fonds pour une initiative et à agir comme coordonnateurs des activités.

Pour plus d'informations sur les services intégrés pour les jeunes et les programmes similaires au Canada, veuillez consulter le site suivant :

- [Foundry, British Columbia \(SIJ\)](#)
- [Kickstand, Alberta \(SIJ\)](#)
- [Huddle, Manitoba \(SIJ\)](#)

- [Homebase, Sask. \(SIJ\)](#)
- [Youth Wellness Hubs Ontario \(SIJ\)](#)
- [Aire ouverte, Québec \(SIJ\)](#)
- [FRAYME](#)

Contact AP

Les questions relatives à cette AP ou au NB-SIJ peuvent être adressées à l'adresse suivante

Kristen Barnes, Directrice NB-SIJ, CMHA of NB

kristen.barnes@cmhanb-acsmnb.ca

Sujet: **2025 Le carrefour jeunesse AP**

Dates Clés

Date de publication de l'appel à propositions	Vendredi 17 janvier 2025
Webinaire #1 (ANGLAIS) : Qu'est-ce que SIJ? Aperçu du modèle national et provincial, importance des partenariats intégrés et de l'engagement des jeunes. Pour inscrire : https://gnb.zoom.us/meeting/register/4_upiN44ScO1zmHIO0aWfg	Mardi 28 janvier 2025 14h00 ADT
Webinaire #2 (FRANÇAIS) : Qu'est-ce que SIJ ? Aperçu du modèle national et provincial, importance des partenariats intégrés et de l'engagement des jeunes. Pour inscrire : https://gnb.zoom.us/meeting/register/cVsolJi3oS2ySjpupqGXjyQ	Mercredi 29 janvier 2025 09h00 ADT
Date limite pour les questions *Les questions et leurs réponses seront rendues publiques sur le site web : https://cmhanb.ca/fr/soutenir-les-jeunes-du-nouveau-brunswick-par-des-services-integres/	Mardi 11 février 2025 2025, 16h30 ADT
Date limite de soumission	Vendredi 21 février 2025 16:30 ADT
Présélection des candidats	Vendredi 7 mars 2025
Présentations en panel	24-28 mars 2025
Sélection prévue	Avril 2025
Exécution prévue des accords	Juin 2025
Fonctionnement prévu du site	Octobre-Novembre 2025

Note : Les webinaires seront enregistrés et disponibles sur le site web en ligne après les dates « en direct ».

Attribution des fonds

Le financement en 2024-25 soutient actuellement le développement de sites, le démarrage, la planification opérationnelle et la mise en œuvre d'un minimum de trois carrefours jeunesse SIJ dans les communautés de la province. Pour l'exercice 2025-2026, 3 sites supplémentaires seront ajoutés

au réseau de carrefours de la SIJ-NB, y compris la région de Fredericton. Les activités des trois carrefours supplémentaires devraient commencer à l'automne 2025, et le temps de planification et de mise en œuvre devrait s'écouler jusqu'à cette date.

L'allocation de fonds pour le carrefour de SIJ de la région de Fredericton peut être envisagée jusqu'à un maximum de 375 000 \$ pour la période d'août 2024 à mars 2026, et de 650 000 \$ pour la période d'avril 2026 à mars 2027. Le financement des immobilisations pour l'amélioration du carrefour des jeunes par la consultation des jeunes, comme mentionné dans le présent document, serait disponible en tant que dépense unique jusqu'à un maximum de 200 000 \$. D'autres accords de financement seront élaborés pour les futurs mandats de SIJ.

Soumissions

Veillez noter qu'il n'y aura pas de période de rectification pour cet appel à propositions. Les candidats doivent s'assurer que toutes les conditions sont remplies avant de soumettre leur candidature.

Pour recevoir un formulaire de demande, veuillez envoyer un courriel à

kristen.barnes@cmhanb-acsmnb.ca

Une fois votre demande remplie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

kristen.barnes@cmhanb-acsmnb.ca

Sujet : Candidature au carrefour pour jeunes 2025 - votre nom d'agence chef de file

Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite de soumission du Vendredi 21 février 2025 16:30 ADT. Les candidatures reçues après la date limite de soumission ne seront pas acceptées.

Il incombe uniquement au demandeur de soumettre sa demande à l'adresse électronique indiquée dans le présent AP au plus tard à la date limite de présentation des demandes. L'ACSM-NB n'accepte aucune responsabilité pour les propositions soumises à toute autre adresse électronique par le demandeur ou ses partenaires. Les demandeurs sont encouragés à soumettre leur demande avant la date limite. Les demandes envoyées avant la date limite le sont à leurs propres risques.

Il est recommandé d'envoyer la demande et toutes les pièces jointes dans un seul courriel. Toutefois, si vous envoyez plusieurs courriels, fournissez des instructions claires sur la manière dont la demande est destinée à être intégrée.

Les formats de fichiers exécutables tels que .exe ne seront pas acceptés. Les formats de fichiers préférés sont .pdf, .doc, .docx, .xls et .xlsx.

L'heure indiquée dans la boîte de réception du courriel du destinataire sera la date et l'heure enregistrées de la soumission. L'ACSM-NB confirmera la réception du courriel aux demandeurs par le biais d'un message électronique. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation, veuillez communiquer avec kristen.barnes@cmhanb-acsmnb.ca ou info@cmhanb-acsmnb.ca.

Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures comprendra, sans s'y limiter, les critères suivants :

- **Profil du demandeur principal/de l'agence et alignement sur la vision de SIJ** : Quelle est la capacité du demandeur et de ses partenaires à mener à bien les activités du projet en termes d'expérience, de ressources et de compétences ? Le candidat peut-il également démontrer son alignement sur les principes et la vision de SIJ ?
- **Expérience et capacité de supervision du demandeur principal/de l'agence** : Le candidat peut-il démontrer qu'il dispose de la stabilité financière et organisationnelle nécessaire pour garantir la réussite du projet ?
- **Engagement des jeunes et des familles** : Les stratégies et les plans spécifiques de mise en œuvre de l'engagement des jeunes et des familles sont-ils alignés sur la valeur de l'engagement des jeunes au sein de SIJ. Les jeunes sont-ils pris en compte ou impliqués dans la mise en œuvre et le plan opérationnel du candidat ? Le candidat a-t-il de l'expérience en matière d'engagement des jeunes et des familles ?
- **Besoins, capacités et état de préparation de la communauté** : Quelles sont les complexités spécifiques et uniques du système local qui peuvent rendre la prestation de services, l'accès et le traitement difficiles ? La demande est-elle liée à un plan, un forum ou un comité communautaire ? Le site des services intégrés pour la jeunesse est-il situé dans un endroit approprié pour la clientèle visée ? Le site est-il prêt à être mis en œuvre, et a-t-il la capacité de mener à bien les activités du site de services intégrés pour la jeunesse dans les délais prévus ?
- **Approche proposée** : Dans quelle mesure les activités décrites répondent-elles aux besoins de la communauté ? Cela devrait inclure une structure d'organisation/de gouvernance pour le carrefour de la jeunesse proposé qui est conçu pour conduire et soutenir la collaboration, la transformation des systèmes et la prestation de services intégrés. Les jeunes et les jeunes gens, ou d'autres prestataires de services, sont-ils impliqués dans l'élaboration et la planification de la demande ? La demande démontre-t-elle l'existence de liens avec d'autres agences pour la fourniture de services ? Expérience et intégration de services ciblant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance dans la planification du demandeur
- **Plan de mise en œuvre** : La demande fournit-elle des détails sur la façon dont la mise en œuvre s'alignera sur le calendrier proposé et sur la façon dont le site proposé commencera à intégrer les services au-delà du regroupement ? Par exemple, des réunions régulières avec des fournisseurs de services intersectoriels, le partage de données et d'informations, la participation à des groupes de travail composés de différentes organisations travaillant dans le même domaine, etc.
- **Budget** : Les avantages du projet correspondent-ils à l'ampleur de l'investissement ? Les coûts sont-ils raisonnables par rapport aux résultats escomptés du projet ? Les coûts sont-ils raisonnables et correspondent-ils à la valeur des activités proposées aux taux du marché en vigueur dans la communauté ? Les coûts sont-ils nécessaires pour mener à bien les activités ? Les coûts sont-ils éligibles et directement liés aux activités proposées ? L'agence a-t-elle la capacité de développer des fonds régionaux pour la croissance des services ?
- **Atténuation des risques** : Le candidat démontre sa capacité et les ressources disponibles pour fournir des services financiers, de ressources humaines, de technologie de l'information et d'autres services de soutien interne à l'initiative du Carrefour pour la jeunesse, pour fournir

des services dans le respect du budget et pour répondre aux exigences en matière de rapports financiers.

- **Équipe, partenariats et ressources proposés** : La proposition doit détailler la manière dont les partenariats travailleront pour fournir les services les plus nécessaires dans votre communauté et fournir un plan détaillé décrivant l'équipe du site des services intégrés pour la jeunesse, les partenariats entre les services pour la jeunesse et les secteurs qui travailleront en collaboration pour fournir des services accessibles, adaptés à l'âge et intégrés pour les jeunes et les adolescents.

Type d'accord

L'organisme responsable sélectionné devra entamer des négociations directes afin de finaliser une entente avec l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme d'accueil administratif de la SIJ-NB pour la fourniture des produits livrables. L'ACSM NB a l'intention de conclure une entente avec une agence principale représentant un réseau de partenariats intégrés pour la région de Fredericton.

Évaluation et négociation

L'évaluation des candidatures et les négociations se déroulent selon les étapes suivantes :

1. **Exigences obligatoires** : L'ACSM-NB examinera les demandes afin de déterminer celles qui satisfont à toutes les exigences obligatoires. Si une demande ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires, ACSM-NB ne recommandera pas l'évaluation de la demande. L'ACSM-NB peut éliminer les exigences obligatoires non satisfaites par tous les demandeurs.
2. **Évaluation** : Le Comité consultatif de surveillance des Services intégrés pour les jeunes du Nouveau-Brunswick formera un comité d'évaluation qui évaluera chaque demande qualifiée en fonction des critères énoncés dans les Critères d'évaluation cotés.
3. **Entretiens/présentations** : Les candidats présélectionnés seront invités à participer à un entretien. Les candidats présélectionnés devront fournir un format numérique de la question suivante : « Que signifierait SIJ pour votre communauté ? À quoi ressemblerait une SIJ dirigée par votre organisation en tant qu'organisme chef de file avec vos partenaires intégrés ? » Selon les résultats de ce processus d'entrevue, un organisme principal sera désigné pour diriger cette initiative à Fredericton.
4. **Vérification des références** : L'ACSM-NB peut vérifier les références du demandeur, des ressources proposées et des sous-traitants.
5. **Négociations** : L'ACSM-NB peut demander au requérant de lui fournir des renseignements supplémentaires. Ces renseignements seront utilisés pour clarifier ou compléter la demande ou pour confirmer les activités admissibles du projet, les coûts admissibles du projet, les mesures de rendement et les mécanismes de financement nécessaires pour finaliser un contrat.
6. **Contrat** : Si le financement est approuvé, des contrats seront signés entre l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick, en tant qu'organisme de base de la SIJ-NB, et le demandeur retenu, en tant qu'organisme principal.

Veillez noter :

- La proposition dont le montant est le plus bas ne sera pas nécessairement retenue.
- Les décisions de financement sont définitives et il n'y a pas de procédure d'appel.

Conditions du processus de la d'AP

Informations et instructions générales

- **Suivre les instructions** : Les candidats doivent structurer leur demande conformément aux instructions contenues dans le présent appel à propositions.
- **Demandes en français ou anglais** : Toutes les candidatures doivent être rédigées en français ou en anglais.
- **Références et rendement antérieur** : Dans le cadre du processus d'évaluation, l'ACSM-NB peut tenir compte des renseignements fournis par les références du demandeur et peut également tenir compte des renseignements obtenus de façon indépendante au sujet du demandeur ou de sa demande dans le cadre du processus de diligence raisonnable de l'ACSM-NB, y compris toute transaction ou expérience antérieure, s'il y a lieu, avec un demandeur.
- **Les demandeurs doivent assumer leurs propres coûts** : Le demandeur doit assumer tous les coûts associés à la préparation et à la présentation de sa demande, y compris, le cas échéant, les coûts liés aux entrevues et aux présentations.
- **Les demandes seront conservées par l'ACSM-NB** : L'ACSM-NB ne retournera pas la demande ni les documents d'accompagnement soumis par un demandeur.
- **Comité d'évaluation** : L'évaluation des demandes sera effectuée par un comité formé par le Comité de surveillance des services intégrés à la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Ce comité peut également inclure des représentants des groupes d'intervenants clés, y compris les jeunes, les familles/soignants et les philanthropes.
- **Conflit d'intérêt** : Tous les demandeurs doivent informer l'ACSM-NB par écrit de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu et, le cas échéant, de la nature de chaque conflit d'intérêts. Un demandeur peut, à la seule discrétion de l'ACSM-NB, être disqualifié du processus d'AP s'il se trouve en situation de conflit d'intérêts.
- **Disqualification pour conduite interdite** : L'ACSM-NB peut disqualifier un demandeur, annuler une invitation à négocier ou résilier un contrat subséquemment conclu, ou prendre toute autre mesure qu'elle juge appropriée si l'ACSM-NB, à sa seule et entière discrétion, détermine que le demandeur s'est livré à une conduite interdite par le présent AP.
- **Le demandeur ne doit pas communiquer avec les médias** : Les demandeurs ne doivent en aucun temps communiquer directement ou indirectement avec les médias au sujet du présent AP ou de toute entente conclue en vertu du présent AP sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de la personne-ressource de l'AP.
- **Pas de pressions politiques** : Les candidats ne doivent pas, dans le cadre du présent appel à propositions ou du processus d'évaluation et de sélection, s'engager directement ou indirectement dans une quelconque forme de pression politique ou autre visant à influencer la sélection du/des candidat(s) retenu(s).
- **Demandes des employés** : Les employés de l'ACSM-NB (en tant que demandeur ou ressource proposée) peuvent être inadmissibles à conclure une entente.
- **Conduite illégale ou contraire à l'éthique** : Les candidats ne doivent pas s'engager dans des pratiques commerciales illégales, y compris, mais sans s'y limiter, le truquage des offres, la fixation des prix, la corruption, la fraude, la coercition ou la collusion. Les promoteurs ne doivent

pas s'engager dans une conduite contraire à l'éthique, y compris le lobbying tel que décrit ci-dessus ou d'autres communications inappropriées, la tromperie, la fourniture de demandes qui contiennent des déclarations inexactes ou d'autres informations trompeuses ou inexactes, ou toute autre conduite qui compromet ou peut être perçue comme compromettant le processus concurrentiel prévu dans le présent AP.

- **Renseignements confidentiels de l'ACSM-NB** : Tous les renseignements fournis par l'ACSM-NB ou obtenus d'elle sous quelque forme que ce soit en rapport avec le présent appel de propositions, avant ou après l'émission ou sont la propriété exclusive de l'ACSM-NB et doivent être traités de façon confidentielle ;
 - ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que la réponse à cet appel d'offres et l'exécution de toute entente subséquente concernant les produits livrables ;
 - ne doit pas être divulgué sans l'autorisation écrite préalable de l'ACSM-NB ; o doit être retourné par le demandeur à l'ACSM-NB immédiatement à la demande de l'ACSM-NB.
- **Informations confidentielles des candidats** : Les demandes seront acceptées à titre confidentiel puisqu'elles contiennent des renseignements financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou relatifs aux relations de travail, sauf indication contraire dans le présent document. La confidentialité de ces renseignements sera maintenue par l'ACSM-NB, sauf si la loi ou une ordonnance d'une cour ou d'un tribunal, ou une ordonnance réglementaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris, mais sans s'y limiter, la Société d'investissement de la Couronne du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes ou ministères du gouvernement, y compris ses conseils, ses commissions ou ses groupes d'experts, l'exige. Les promoteurs sont particulièrement avisés que l'ACSM-NB est assujettie à des exigences légales qui peuvent nécessiter la divulgation de renseignements relatifs à la soumission, y compris, mais sans s'y limiter, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Nouveau-Brunswick). Nonobstant ce qui précède, les exigences de l'ACSM-NB en matière de rapports peuvent entraîner la divulgation publique de l'entente au(x) requérant(s) retenu(s).
- **Il n'y a pas de contrat avant la signature de l'entente écrite** : Ce processus d'AP a pour but d'identifier les candidats potentiels dans le but de négocier des ententes potentielles. Aucune relation ou obligation juridique concernant l'acquisition d'un bien ou d'un service ne sera créée entre un demandeur et l'ACSM-NB dans le cadre de ce processus d'AP. Il n'y aura pas de relation juridique avant la négociation et la signature d'une entente écrite.
- **Estimations de prix non contraignantes** : Bien que les renseignements sur les prix fournis dans les demandes ne soient pas contraignants avant la signature d'un accord écrit, ces renseignements seront évalués au cours de l'évaluation des demandes. Toute information inexacte, trompeuse ou incomplète, y compris les prix retirés ou modifiés, pourrait avoir un impact négatif sur cette évaluation ou ce classement ou sur la décision de l'ACSM-NB de conclure un accord pour les produits livrables.

LIVRABLES

Phases de développement, de mise en œuvre et d'exploitation

Les propositions doivent être élaborées sur la base des activités prévues et du financement requis pour les deux premières phases de la mise en œuvre du carrefour SIJ :

Phase 1 - Développement (démarrage et intégration) - du 15 août 2025 au 31 octobre 2025 Les activités comprennent :

- La sécurisation d'un espace physique pour accueillir le carrefour pour jeunes SIJ.
- Amélioration des immobilisations pour s'assurer que le site est conçu par les jeunes pour les jeunes
- La dotation en personnel de base du carrefour pour jeunes SIJ (voir ci-dessous).
- Engagement des jeunes, des soignants, des familles, des communautés et des autres parties prenantes
- Partenariats de services (en nature, réaffectés, nouveaux)
- Mise en œuvre d'un cadre et d'activités d'évaluation communs

Financement : Les projections et demandes budgétaires proposées pour cette phase doivent être calculées et refléter les coûts de location prévus, les rénovations, le mobilier, l'équipement et les fournitures, ainsi que la dotation initiale en personnel du carrefour jeunesse pour novembre-mars (par exemple, un gestionnaire ou un coordinateur sur place), les exigences en matière de gestion de projet et les coûts des nouveaux services (par exemple, le soutien par les pairs, etc.) Souvent, ces services sont réalisés grâce à des partenariats et/ou à la colocalisation de services existants dans les locaux de SIJ.

Phase 2 - Mise en œuvre et fonctionnement (lancement progressif) - novembre 2025 à mars 2026
Activités : Opérations continues de SIJ sur la base d'une montée en puissance prévue des activités du carrefour jeunesse en 2025/2026, y compris toute dotation en personnel et services supplémentaires de l'IYS qui reflètent les composantes des services de base de SIJ.

Financement : Les projections et demandes budgétaires proposées pour cette phase doivent être calculées et refléter les coûts prévus pour les opérations courantes de SIJ sur la base d'une montée en puissance planifiée des activités du carrefour jeunesse en 2025/27, y compris la dotation en personnel et les services de SIJ qui reflètent les composantes des services de base de SIJ.

Planification de la phase 3 - Service complet – À partir d'avril 2026

La proposition financée devrait prévoir une collaboration avec l'équipe de base de l'ACSM-NB afin de s'assurer que la planification est en place pour un carrefour SIJ à service complet après la première année complète d'activités.

Services intégrés pour les jeunes

Les services intégrés pour les jeunes vont :

- Fournir un accès facile à une gamme de services de base et de soutiens secondaires qui répondent aux besoins des jeunes ;
- prévoir des heures d'ouverture non traditionnelles, afin que les jeunes puissent accéder aux services et aux aides lorsqu'ils en ont besoin ;

- Mettre l'accent en amont sur les services, les aides et les ressources de prévention et d'intervention précoce ;
- Adopter une approche holistique du bien-être des jeunes ;
- Offrir des programmes et des services sans rendez-vous, programmés et virtuels qui répondent aux besoins identifiés des jeunes ;
- impliquer les jeunes en tant que partenaires clés de manière significative et continue ;
- Travailler en partenariat avec l'équipe de base de SIJ afin de parvenir à une vision et à des résultats communs ;
- offrir des programmes et des services complets, efficaces, de grande qualité et fondés sur des données probantes ;
- Veiller à l'élaboration d'une politique et d'un formulaire de consentement universel standard afin de garantir un partage d'informations transparent et éthique ;
- Fournir un espace sûr, inclusif et accueillant pour les jeunes de la communauté ;
- Utiliser des prestataires de services et un personnel hautement qualifiés et formés ;
- Améliorer en permanence la qualité grâce aux données, au suivi, à la recherche et à l'évaluation.

Services essentiels

Les services essentiels sont les services ou activités qui sont proposés de manière cohérente dans tous les sites SIJ et qui apportent une valeur mesurable aux jeunes, aux prestataires de soins et aux familles qui y ont accès gratuitement.

Services cliniques	
Services de santé mentale et de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> • Les services d'aide à la santé mentale et à la dépendance, accessibles sans rendez-vous, doivent être disponibles pendant les heures d'ouverture prévues. Les services doivent être axés sur la prévention et l'intervention précoce. Au minimum, les services doivent inclure le soutien par les pairs, la navigation, l'évaluation, le traitement bref et le conseil aux patients externes, ainsi que des liens solides pour fournir des services plus intensifs ou spécialisés, le cas échéant. • Les informations et les ressources qui favorisent la compréhension et le bien-être général des jeunes et des soignants doivent être facilement accessibles sur chaque site.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les cliniciens devraient avoir la capacité de soutenir ce qui est traditionnellement des services de santé mentale et de dépendance pour les enfants et les adolescents ainsi que des services de santé mentale et de dépendance pour les adultes, étant donné l'âge varié des jeunes qui accéderont aux sites. • Les services devraient être harmonisés avec les services régionaux de la Régie de la santé du Nouveau-Brunswick afin de créer un parcours de soins. Les groupes de psychoéducation offerts en collaboration avec les cliniciens de la Régie de la santé du Nouveau-Brunswick et/ou les fournisseurs de soins primaires et d'autres

	<p>fournisseurs de services communautaires qui offrent de tels services sont encouragés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploration des possibilités de partenariat avec les succursales locales de Services à la famille Nouveau-Brunswick qui offrent un accès rapide au counseling est encouragée.
Soins primaires, Santé sexuelle et réduction des risques Services	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de soins primaires doivent être fournis par un médecin ou une infirmière praticienne agréés et en règle avec leur organisme de réglementation. • Les services de soins primaires doivent être disponibles pendant un nombre minimum d'heures par semaine, à déterminer par l'épine dorsale, et être fournis de manière cohérente. Les services de soins primaires seront rendus possibles grâce à la collaboration et au soutien en nature de Vitalité et des réseaux de santé Horizon. • La gamme de services de soins primaires doit être élaborée en consultation avec les jeunes et les partenaires communautaires, y compris la Régie de la santé du Nouveau-Brunswick. • Les jeunes auront accès à des services et à des ressources en matière de santé sexuelle et de réduction des risques, définis en consultation avec les jeunes et les partenaires communautaires, y compris la Régie de la santé du Nouveau-Brunswick. Les services peuvent être des services de visite, la préférence étant accordée à des services disponibles pendant un nombre minimum d'heures par semaine et fournis selon un horaire régulier.
Soutien secondaire	
L'éducation, Emploi et formation Soutien à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides disponibles sur les sites doivent couvrir le continuum années intermédiaires/école secondaire, post-secondaire ou formation professionnelle et aide à l'emploi.
services communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'une vaste catégorie, à définir plus précisément en consultation avec les membres du réseau intégré, les jeunes et les partenaires des services communautaires, et qui peut inclure, sans s'y limiter, des aides au logement, des services d'aide juridique, des aides financières, etc. <p>Souvent, ces services sont mis en place grâce à des partenariats et/ou à l'installation de services existants dans les locaux de SIJ.</p>
Soutien par les pairs	<ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs de soutien par les pairs sont des prestataires formés qui utilisent leur expérience vécue pour aider et soutenir les autres.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs de soutien par les pairs devraient être disponibles pendant les heures de fonctionnement principales et les heures non traditionnelles pour fournir des interventions brèves et s'engager auprès des jeunes qui accèdent au carrefour pour les jeunes. • Les travailleurs de soutien par les pairs devraient opérer à partir d'un cadre standard déterminé par l'équipe de base, fondé sur l'expérience personnelle partagée et l'empathie, en mettant l'accent sur les forces individuelles et en soutenant le bien-être et le rétablissement des individus.
<p>Culturel et Traditionnel Soutien culturel et traditionnel*</p> <p>*L'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaissent que les gardiens du savoir traditionnel ont un rôle à jouer dans les soins cliniques prodigués aux jeunes et qu'ils font partie des catégories de services cliniques et communautaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les services intégrés pour la jeunesse seront culturellement sûrs et appropriés, reflétant les besoins de groupes de population spécifiques et garantissant que les croyances et les pratiques culturelles de diverses populations sont respectées. • Ils doivent inclure des services appropriés et spécifiques à la culture et aux pratiques indigènes. Le personnel, les services et les aides doivent être culturellement informés, tenir compte des traumatismes, être anti-oppressifs et reconnaître le rôle que joue le racisme dans l'atteinte du bien-être. Les services et soutiens peuvent être offerts par le personnel du site ou par le biais de partenariats. Les services et les soutiens seront guidés par les modes de connaissance traditionnels, en suivant les principes de l'humilité culturelle.

Personnel

D'après une analyse des autres provinces et territoires qui offrent des services de SIJ, et en tenant compte du modèle approuvé par le Nouveau-Brunswick et des allocations budgétaires de base, la dotation de base devrait comprendre les éléments suivants

- Responsable des opérations (supervision opérationnelle du centre pour la jeunesse)
- Coordinateur clinique (professionnel clinique chargé de la supervision clinique des services et des prestataires au sein du centre)
- Professionnel de la protection de la jeunesse/Navigateur
- Travailleur de soutien par les pairs
- 0,5 Soutien familial par les pairs
- Rôle de prestataire de services supplémentaire en fonction des besoins de la communauté et du réseau intégré

Autres services

Autres services et soutiens soutien tels qu'identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Ces services et soutiens varieront en fonction des besoins identifiés et seront généralement mis en place par le biais de partenariats et/ou par le regroupement de services existants dans les locaux de SIJ.
--	--

identifiés par la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Les services relevant de cette catégorie peuvent évoluer au fil du temps, en fonction de la diversité et de l'évolution des besoins des jeunes.
Informations et références	<ul style="list-style-type: none"> • La fourniture d'informations et de liens communautaires appropriés ainsi que l'orientation des jeunes et des prestataires de soins doivent être considérées comme une fonction de tous les prestataires travaillant dans les sites SIJ. • Les sites devront maintenir un vaste réseau de services vers lesquels orienter les jeunes qui dépassent le cadre du modèle SIJ, mais il peut être nécessaire de soutenir les jeunes et les prestataires de soins qui s'engagent dans le centre pour obtenir des services. Il peut s'agir de services plus spécialisés ou de services propres à une situation spécifique, tels que des cours de langue, etc.
L'engagement des jeunes par le biais l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes proposés sont un moyen d'attirer les jeunes sur les sites de SIJ. Faire participer les jeunes à des activités récréatives ou éducatives est une façon significative d'établir des rapports et de favoriser l'établissement de relations avec les fournisseurs de services et les pairs. Les sites SIJ doivent s'efforcer d'offrir une gamme de programmes et d'activités qui répondent aux besoins identifiés des jeunes, en utilisant l'espace flexible des centres.

Rôles de l'agence principale

L'agence principale est l'organisation chargée de diriger le développement et le fonctionnement des carrefours pour jeunes de SIJ dans une communauté. L'ouverture d'un carrefour pour jeunes SIJ demande beaucoup de temps et d'efforts. Dans les premiers temps, les dirigeants doivent consacrer du temps au développement du capital. Dans les phases ultérieures, lorsque l'accent est mis sur la prestation de services, le centre nécessitera plus de temps de la part du personnel de gestion et d'exploitation.

L'agence principale est responsable du développement et du fonctionnement de son centre pour la jeunesse SIJ et veille à ce que les besoins de la communauté soient pris en compte. Les organismes chefs de file dirigent les activités locales, y compris le développement de projets d'investissement, la collecte de fonds, le développement de partenariats, l'engagement des jeunes et des familles, les communications et les opérations du centre.

La convocation de partenaires pour s'assurer que le plus grand nombre de services locaux ont une voix et sont inclus dans le développement et la fourniture de services au sein du futur centre est considérée comme une composante intégrale.

Exigences relatives au site et à l'espace de SIJ

Engagement des jeunes et des soignants	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes et les personnes qui s'occupent d'eux doivent participer de manière significative au développement, à la mise en œuvre et au fonctionnement de SIJ, tant au niveau provincial qu'au niveau des sites.
Lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> L'emplacement d'un site SIJ doit être déterminé par la communauté, en tenant compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la zone de recrutement des jeunes, l'intérêt de la communauté, la disponibilité d'espaces appropriés et les coûts de location, la sécurité et l'accessibilité, ainsi que la proximité raisonnable d'autres services publics ou commodités. L'évaluation de la sécurité et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit faire partie des critères de sélection d'un site SIJ. Les processus de sélection des sites doivent inclure et être approuvés par l'ACSM du Nouveau-Brunswick.
Heures	<ul style="list-style-type: none"> Chaque site devra avoir des horaires de journée réguliers, avec des services et des programmes également disponibles le soir et le week-end. Les sites doivent proposer des services au moins six jours par semaine, les services spécialisés ayant un horaire hebdomadaire régulier/prévisible. Les heures d'ouverture doivent refléter les besoins et les intérêts de la population desservie et ne sont pas nécessairement des heures de bureau traditionnelles. Les centres doivent être opérationnels toute l'année. L'entretien, les vacances et d'autres besoins tels que le développement professionnel devront être planifiés et gérés dans ce contexte. Les sites doivent disposer d'un plan de gestion des crises, qui peut inclure des accords avec les services de crise communautaires ou d'autres aides en cas de crise lorsque les sites sont fermés.
Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et planification pour s'assurer que les sites SIJ reconnaissent et sont accessibles aux jeunes ayant des besoins variés.
L'espace	<ul style="list-style-type: none"> Les sites seront ouverts, accueillants, conviviaux et confortables, et utiliseront l'espace de manière appropriée pour assurer les services de base tout en offrant une certaine flexibilité pour d'autres services, programmes et activités. Les jeunes doivent recevoir des conseils sur la manière dont les jeunes et les familles doivent être interpellés dès leur entrée sur le site, et sur l'aménagement nécessaire pour y parvenir. Les sites doivent s'abstenir d'utiliser les guichets d'accueil et d'inscription traditionnels et les salles d'attente.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites doivent comprendre des espaces privés et des salles de réunion pour les services individuels, les petits groupes ou les services culturels, des salles pour les cliniques de santé primaire, ainsi que des espaces polyvalents flexibles pour un large éventail de programmes, de prestations de services et d'activités. • Un espace commun et collaboratif pour le personnel et les services visiteurs sera nécessaire pour permettre des soins en équipe et faciliter des approches intégrées de la prestation de services. Un espace verrouillé pour les informations confidentielles et les objets de valeur, ainsi qu'un espace de stockage adéquat, doivent être intégrés dans chaque plan d'implantation.
	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque site doit disposer d'un parking adéquat et sûr pour les jeunes et les membres du personnel, y compris des options sécurisées pour les vélos et autres moyens de transport.

Responsabilités de l'équipe support de SIJ

L'équipe de support est responsable de la mise en œuvre d'un modèle provincial de SIJ cohérent et complet, ainsi que de l'établissement et de la promotion de partenariats collectifs et stratégiques. Il est également chargé d'assurer le leadership, l'orientation provinciale et le soutien continu pour le fonctionnement à long terme des carrefours jeunesse de SIJ au Nouveau-Brunswick, en plus des services virtuels.

L'équipe de support veillera à ce qu'une plateforme de données soit en place pour soutenir la collecte de données normalisées, la mesure, la surveillance et l'amélioration continue, avec des engagements et des accords appropriés entre les sites et les partenaires communautaires pour participer et contribuer activement, y compris l'élaboration d'outils, de modèles et de processus communs pour faciliter l'uniformité.

Annexe A - Terminologie et définitions

Services intégrés pour les jeunes: Un mouvement mondial visant à transformer la manière dont les jeunes, les adolescents et leurs familles trouvent et accèdent aux ressources, aux services et au soutien dont ils ont besoin.

Centres/sites SIJ pour les jeunes: Il s'agit d'espaces physiques, construits à dessein, établis au sein des communautés, dans lesquels les organismes chefs de file et les partenaires opèrent et proposent des services. Les termes « carrefour jeunesse » et « sites de services intégrés pour la jeunesse » sont utilisés de façon interchangeable.

SIJ du Nouveau-Brunswick (SIJ-NB): Terme inclusif désignant l'ensemble de l'initiative provinciale de la SIJ. Désigne également le modèle qui applique le concept de SIJ à notre contexte provincial.

Hôte administratif: Une organisation ou une agence identifiée pour stimuler l'innovation et la transformation des systèmes en fournissant un soutien complet à la mise en œuvre, à l'évaluation, à l'amélioration continue et à l'administration générale de l'AMA-NB. L'ACSM du Nouveau-Brunswick joue ce rôle.

Équipe de support: Une équipe de personnel, employée par l'hôte administratif, responsable de fournir un soutien complet qui dirige tous les aspects de la transformation de la SIJ, l'établissement réussi des sites de la SIJ, l'engagement des intervenants, l'innovation en matière de services cliniques, la communication et la recherche, l'évaluation et la production de rapports.

Co-implantation: Les jeunes peuvent obtenir tout ce dont ils ont besoin sous un même toit ; une gamme complète de services. La proximité physique des sites permet aux prestataires de services de participer à des consultations informelles fréquentes, de développer des connaissances mutuelles et le partage d'informations, de renforcer les relations interpersonnelles et de travailler en collaboration. En outre, le regroupement augmente la disponibilité des prestataires de services et améliore la culture organisationnelle, ce qui renforce la sécurité et la qualité des services.

Agence principale: Organisme engagé à contrat pour diriger l'établissement et le fonctionnement d'un carrefour jeunesse SIJ dans une collectivité du Nouveau-Brunswick. Les agences principales signent un accord d'exploitation avec l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick pour la prestation des services.

Partenaires: Terme utilisé pour désigner tous les organismes et toutes les personnes qui travaillent au sein du réseau de la SIJ au Nouveau-Brunswick. En général, les partenariats locaux sont tenus et dirigés par les agences principales, tandis que les partenariats provinciaux sont tenus et dirigés par le réseau principal.

Comité de surveillance des services intégrés pour les jeunes du Nouveau-Brunswick: Fournit des conseils techniques, une supervision de la gouvernance, une expertise en la matière et une orientation à l'équipe de base dans les domaines qui s'alignent sur l'orientation stratégique de la SIJ en soutenant l'équipe de base dans le travail fondamental nécessaire à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du modèle de la SIJ approuvé pour le Nouveau-Brunswick.

Fournisseurs de services: Personne ou organisme qui fournit des services de santé ou des services sociaux individualisés aux jeunes et à leur entourage.

Jeunes/jeunes gens: Dans le cadre du modèle des Services intégrés pour la jeunesse du Nouveau-Brunswick, les termes « jeunes » et « adolescents » désignent les personnes âgées de 12 à 25 ans et sont utilisés de façon interchangeable.

Approche holistique: Approche du bien-être qui tient compte simultanément des composantes physiques, mentales, émotionnelles, sociales et spirituelles de la santé.

La SIJ du Nouveau-Brunswick est l'initiative de services intégrés pour les jeunes (SIJ) de l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires philanthropiques clés.

Le lancement de SIJ NB a été rendu possible grâce au soutien généreux de la Fondation Graham Boeckh, de Croix Bleue Medavie, de RBC, de la Fondation McConnell, de Cooperators, de Greenshield, ainsi que d'autres partenaires philanthropiques locaux et nationaux.



**Canadian Mental
Health Association**
New Brunswick

**Association canadienne
pour la santé mentale**
Nouveau-Brunswick